



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 778

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 4^e jour du mois de mars 2019, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 778 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus » .

Procédure effectuée pour l'adoption du règlement :

| | |
|--|----------------|
| Avis de motion | 4 février 2019 |
| Présentation et dépôt d'un projet de règlement | 4 février 2019 |
| Avis public annonçant l'adoption du règlement | 8 février 2019 |
| Adoption du règlement | 4 mars 2019 |

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouvertures. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 5 mars 2019.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier